

COMMUNE DE MOSNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 07 mars 2012 à 20 h 30.

Présents : A. BERNIER, M. BRILLET, G. DEWEVRE, D. MERCERON, S. PUAUD,
F. PERROTIN.

L. BOETTI, J. CHARLET.

Excusés : E. MONTIGAUD, A. JEANNAUD.

Le compte-rendu de la séance du 04 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, A. BERNIER informe le conseil de la démission d'A. JEANNAUD pour convenances personnelles. Il conviendra, après avoir envoyé sa lettre de démission à la Préfecture de réorganiser le conseil municipal pour réattribuer les sujets dont elle s'occupait au titre de 2^{ème} adjointe.

• 1 Programme de voirie 2012 :

G. DEWEVRE expose au conseil les résultats de la réunion de la commission « voirie, bâtiments communaux » du 16 février 2012, qui après avoir examiné les devis établis par le bureau d'études ERI, propose de retenir les opérations suivantes :

| | | |
|----------------------------------|---|------------------------|
| ▶ Le Logis | : | 3.513,70 € TTC |
| ▶ Chemin de Gallé | : | 13.537,12 € TTC |
| ▶ La Voûte (chez Testaud) | : | 12.416,05 € TTC |
| ▶ La Voûte (rue de la Pierrière) | : | 5.436,30 € TTC |
| ▶ Bourg, Impasse de la Fontaine | : | <u>1.103,53 € TTC</u> |
| Total | : | 36.006,70 € TTC |

Auquel il faut soustraire la subvention du FDAC qui est de 3.011 € soit un montant de **32.995,70 €** pour l'année 2012.

Après délibération, le programme de voirie 2012 est adapté à l'unanimité.

Il faudra penser en envoyant le programme de voirie 2012 à la Communauté de Communes de rappeler à l'Entreprise Colas l'exécution des travaux de réfection du parvis de la mairie qui ont fait l'objet d'un devis adopté par la commune en mai 2011.

• **2 Achat du terrain MONTIGAUD :**

E. MONTIGAUD est toujours décidé de vendre à la commune 2 parcelles de terrain situées près du cimetière, d'une surface totale de 52,13 ares.

Le prix demandé serait de 5000 € l'ha soit 2600 € pour les parcelles concernées, auquel il convient d'ajouter les frais de notaire d'un montant de 1300 € environ.

Après délibération, le conseil approuve cette opération à l'unanimité.

Une ligne budgétaire spécifique sera créée dans le budget d'investissement 2012.

• **3 Repas des Anciens :**

La date a été repoussée au 29 avril 2012.

Le prix du repas reste fixé à 18€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **4 Questions diverses :**

J. CHARLET évoque le recensement communal qui vient de se terminer.

Si il y a sur la commune, plus de maisons que lors du recensement de 2007, 194 pour 181, seuls 452 bulletins individuels ont été remplis, pratiquement le même nombre qu'en 2007. Malgré les ajustements qui seront réalisés par l'INSEE, la population de la commune reste stable et ne dépassera pas les 500 habitants.

La séance est levée à 22 h15.